

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc  
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	55
PRESENTS	33
VOTANTS	43

**CONVOCATION**

Datée	Du 27/06/25
Affichée	le 27/06/25

**OBJET**

**Rapport d'activité du  
délégué 2023-2024 Noé  
Cinéma concernant la  
concession de service public  
sous forme d'affermage pour la  
gestion et l'exploitation du  
cinéma 3 salles – Risle en Scène**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**du Conseil communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

**SÉANCE DU 03 JUILLET 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois juillet à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le vingt-sept juin 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur MARIE Daniel a été nommé secrétaire de séance.

**Etaient présents :** Véronique HELLEUX, Christophe CHEBASSIER, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Pierre DUFAY, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

**Pouvoirs :** Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Christine LEBRETON  
Jean-Luc BEAUFILS a donné pouvoir à Véronique HELLEUX  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Didier COUSIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Fleur GOSSSELIN a donné pouvoir à Mireille NOGUET  
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Guy MARTEL  
Isabelle CLOUCHÉ a donné pouvoir à Philippe RONDEL  
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Dominique NETZER

**Représentés :** Sylvie MOLERO représenté par Christophe CHEBASSIER  
Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE

**Absents excusés :** Pascal SUARD, Nadège TROUILLET, Charlene RENARD, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIED, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER

**Absents :** Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Edith LEROY, Nathalie RIBAUT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Virginie VIOLET

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20250703-2025-07-03-161-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2025  
Date de réception préfecture : 07/07/2025

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, rappelle aux membres du conseil que la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle a signé le 10 février 2020 avec Nord-Ouest Exploitation Cinémas SAS (NOE Cinemas) un contrat de concession de service public sous forme d'affermage pour la gestion et l'exploitation du complexe culturel Risle en Scène constitué de 3 salles.

Suite à la livraison de l'équipement intercommunal, ce contrat a pris effet le 13/09/2023 pour une durée de 5 ans.

Conformément à l'article 48 du contrat de la DSP, Noé cinémas a remis un rapport annuel de l'exploitant qui couvre la période de début de mise à disposition jusqu'au 25 juin 2024.

Le rapport fournit les informations suivantes sur :

**L'activité cinéma :**

L'activité cinéma fonctionne bien (les chiffres présentés ci-après portent sur une période de 9,5 mois et non une année complète)

Cette 1<sup>ère</sup> « année » d'exploitation fait apparaître une augmentation de 165 % de la fréquentation par rapport à la même période de l'ancien cinéma (avec un nombre d'entrées payantes de 68 130 sur 9,5 mois, soit 86 059 entrées en projection annuelle. Cette fréquentation est supérieure aux estimations moyennes sur la durée du contrat, évaluée à 74 000 entrées.

Le cinéma a proposé du 13/09/2023 au 25/06/2024, 2 866 séances, soit près de 70 séances (24 séances par salle) en moyenne par semaine

Les films qui ont réalisé le plus d'entrées sur cette période sont : Un p'tit truc en plus (8448), Chasse gardée (4299), Cocorico (2821),

151 films art et essais ont été programmés répartis sur 736 séances, soit 25,24 % des séances annuelles, ce qui est conforme à l'objectif contractuel de 25 %,

26 films « jeune public » sur 56 séances,

54 sorties nationales sur les 262 films diffusés et une moyenne de 14 films par semaine

9,32 % de séances ont été proposées en version originale

### **La structure de la programmation :**

#### la programmation hebdomadaire :

Cette programmation est établie chaque semaine, le lundi selon l'actualité cinématographique. Elle est ainsi composée d'exclusivités (2 à 3 grands films populaires, familiaux ou pour enfants) en sortie nationale et de films d'art et d'essai, d'auteur, coup de cœur ou en version originale sous-titrée proposée en 2<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> semaine (1 à 2 films).

#### - les « rendez-vous » :

Pour ces « rendez-vous », la programmation est établie, annoncée et publiée à l'avance pour une période plus longue (entre 6 semaines et 6 mois). Ces sélections font l'objet d'une programmation en concertation avec les acteurs locaux afin de continuer et renforcer le travail existant. De plus une tarification incitative est proposée pour l'ensemble des séances organisées dans le cadre de ces « rendez-vous ».

Noé cinémas organise 4 programmations « rendez-vous » différentes : « ciné pitchoun » avec le jeune public, « le film club » (film art et essai et en VO), le « ciné d'or » une fois par mois pour les seniors, « le ciné doudou » dispositif adapté aux enfants de plus de 18 mois.

Le cinéma L'Aiglon organise régulièrement des soirées thématiques (Halloween...) et invite des professionnels du cinéma à rencontrer le public.

Le cinéma L'Aiglon a maintenu les partenariats avec l'Education Nationale, le Rectorat, la DRAC, le Centre National du Cinéma, écoles, collèges et lycées du territoire.

Il a participé aux opérations nationales telles que la fête des cinémas normands. Sont également programmées des retransmissions de concerts, ou d'opéras.

Enfin, le cinéma propose pour les plus jeunes une « formule anniversaire », évènement convivial et ludique pour les enfants.

### **Le fonctionnement de la salle de spectacles :**

Pour rappel la grande salle de cinéma est également une salle de spectacles, qui peut être louée aux différentes collectivités ou à des tiers.

36 jours de mise à disposition de la salle de spectacles qui se décomposent de la façon suivante :

La grande salle a été louée 26 jours par la Ville de L'Aigle pour l'organisation de la saison culturelle.

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20250703-2025-07-03-161-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2025  
Date de réception préfecture : 07/07/2025

La CdC l'a réservée pour l'organisation des spectacles à destination des scolaires.

Sur la saison 2023/2024, le nombre de journées de location est largement inférieur aux hypothèses d'origine qui faisait état d'une fourchette entre 80 et 100 journées par saison. Cette situation entraîne un manque de recettes afin de financer l'entretien, la maintenance et le renouvellement des équipements scéniques.

**La situation du personnel :**

L'équipe est composée de :

1 Responsable de site chargé de l'encadrement du personnel, des projections, de la gestion et de l'animation du lieu

1 Adjoint Technique qui assure la planification et la gestion des projections mais également l'accueil du public et la gestion du lieu

1 Adjoint Animation, chargé de l'accueil du public et de la gestion des ventes annexes

1 Agent d'accueil chargé de l'accueil du public, de la vente de produits annexes (confiserie, bonbons...) et du nettoyage des salles entre les séances.

1 apprenti polyvalent chargé des projections et de l'accueil du public

1 personne chargée de l'entretien des salles et du cinéma ainsi qu'une entreprise externalisée.

Tout le personnel permanent dispose d'un contrat à durée indéterminée. En fonction de la fréquentation des extras sont parfois venus en renfort.

En ce qui concerne l'administration générale du cinéma :

La gestion administrative, comptable, sociale et « back office » cinéma est assurée par Nord-Ouest Exploitation Cinémas, directement au siège à Elbeuf.

Le développement commercial (réalisation et tirage des programmes, site internet, mise en place d'opérations de promotion, communication, vente aux comités d'entreprises et aux groupes, réservations scolaires...) est également assuré par l'équipe du siège de Nord-Ouest Exploitation Cinémas.

Enfin, la programmation du cinéma (mise en place des films, organisation de festivals et de cycles) est assurée par l'entente de programmation Nord-Ouest Exploitation Cinémas, directement depuis le siège d'Elbeuf.

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20250703-2025-07-03-161-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2025  
Date de réception préfecture : 07/07/2025

**Les informations techniques :**

Le délégataire a fourni en annexe de son rapport tous les contrats d'entretien dont il a la charge, en particulier ceux concernant les équipements de la salle de spectacles

**Les informations financières :**

68 130 spectateurs payants sur la période.

Le prix moyen des places est de 6,60 € (prix moyen national 7,40 €), avec un tarif normal de 8,40 €.

Plus de 73 % du public bénéficie d'un tarif réduit de 7,30 €. 2 formules d'abonnement sont proposées avec une carte de 5 (soit 6,70 € la place) ou 10 séances (soit 6,40 € la place).

La recette « guichet » est de 426 223 € HT, pour une part nette exploitant (après locations de films et différentes contributions) de 169 210 €

Le résultat financier de l'exercice sur la période de 9,5 mois est une perte de 7 732 €

Le compte d'exploitation présenté est moins favorable que celui du contrat signé en 2020 en raison de coûts supérieurs concernant les fluides (chauffage réseau de chaleur), les charges de personnel, en particulier l'entretien, des frais de communication et d'honoraires liés au démarrage de l'exploitation et un nombre de locations de la salle moins important que prévu au contrat.

Les principaux postes constituant les comptes de l'exercice 2023/2024, comparés avec le compte d'exploitation prévisionnel actualisé en valeur 2023 sont présentés ci-dessous. Les comptes détaillés de l'exploitant sont intégrés au rapport annuel.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3
- Vu le code de la commande publique et notamment son article L.3131-5 ;
- Vu la délibération n° 2020-02-20-032 du Conseil Communautaire du 20 février 2020 retenant la société NOE CINEMAS comme entreprise délégataire pour la gestion et l'exploitation du complexe culturel à L'Aigle et autorisant le Président à signer le contrat de délégation ;

- Considérant que le délégataire a présenté à l'autorité délégante son rapport annuel
- Considérant la synthèse ci-dessus exposée par M. le Président,

**Le Conseil, après en avoir délibéré :**

- **PREND acte** de la communication du rapport annuel 2023-2024 du délégataire chargé de l'exploitation du cinéma - salle de spectacles « Risle en Scène ».

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le - 7 JUIL. 2025  
Publié en ligne le - 7 JUIL. 2025  
Certifié exécutoire

Le Président,  
Jean SELLIER

